

Mars 2010

1 Agriculture et libéralisation incompatibles ? *page 3*

2 Météorologie *page 6*

3 Améliorations structurelles *page 8*

4 Paiements directs *page 12*

5 Production animale *page 16*

6 Droit foncier rural *page 19*

7 Autres activités *page 21*

8 Paiements directs : quel avenir ? *page 24*

9 Personnel du Service de l'économie rurale *page 28*

Service de l'économie rurale
Case postale 131 / Courtemelon
2852 Courtételle
Tél. 032 420 74 00
www.jura.ch/ecr

Service de l'économie rurale

Rapport d'activité 2009



A méditer...

"C'est une triste chose de penser que la nature parle et que le genre humain n'écoute pas".

Victor Hugo

1 *Agriculture et libéralisation incompatibles?*

Lorsque la Confédération a décidé de supprimer le contingentement laitier public en 2009, il devenait évident que des dispositions particulières devaient être prises, dans l'intervalle, pour éviter de placer les producteurs de lait dans une situation financière précaire. En fait, le temps disponible a été utilisé par certains – avec la complicité d'organisations de producteurs – pour créer un déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché du lait, duquel il devait résulter une baisse substantielle des prix. Cet objectif a été facilement atteint, cela d'autant plus que les quantités de lait supplémentaires autorisées par l'Office fédéral de l'agriculture n'ont pas été exportées alors qu'il s'agissait d'une condition à satisfaire pour l'obtention des autorisations. Ainsi, l'inévitable s'est produit ...

1.1. Enseignements à tirer des événements 2009

Ce qui s'est passé en 2009 était donc prévisible puisque recherché par la Confédération et tous les acteurs de la filière du lait d'industrie, à l'exception toutefois d'une grande majorité des producteurs et de quelques-unes de leurs organisations. Pour éviter le marasme, il eut été indispensable que l'agriculture présente un front commun, ce qui n'a pas été possible; cela ne le sera sans doute pas à l'avenir si les structures des organisations professionnelles agricoles ne sont pas fondamentalement remodelées pour être adaptées aux réalités d'aujourd'hui et non plus à celles des années soixante ou septante.

Un autre enseignement majeur peut être tiré de ces événements. Il s'agit de l'opportunité et de la faisabilité de libéraliser et de mondialiser les marchés agricoles. Les avis sont divergents à ce propos. Théoriquement, la majorité des états semble être favorable à la libéralisation des marchés agricoles. Mais en pratique, de nombreux pays prennent des mesures ponctuelles, temporaires, parfois même durables, pour atténuer les effets du marché, pour renforcer leur sécurité alimentaire ou encore pour voler au secours de leur agriculture en réelles difficultés.

Par ailleurs, les organisations non gouvernementales, à l'unisson, attribuent à la libéralisation des marchés agricoles la responsabilité d'un accroissement continu et préoccupant du nombre d'affamés sur la planète qui a passé de cinq cents millions à un milliard de personnes durant les vingt dernières années.

La question de fond est dès lors posée : peut-on libéraliser le marché des denrées alimentaires à l'instar de celui de biens manufacturés notamment ? Au passage, il faut rappeler que les règles du marché sont appliquées avec de réelles restrictions à de nombreuses branches d'activités économiques notamment du secteur tertiaire.

1.2. La libéralisation totale des marchés n'est pas compatible avec les spécificités de l'agriculture !

Les raisons qui s'opposent à une libéralisation complète des marchés agricoles à long terme sont nombreuses. Elles concernent la sauvegarde du patrimoine naturel, la sécurité alimentaire, la qualité

des produits, la durée des cycles de vie en agriculture, la sauvegarde d'un savoir-faire, la viabilité de l'agriculture ainsi que les conditions existentielles des populations rurales.

1.2.1. Effets de la libéralisation sur la nature

La libéralisation conduit à la spécialisation et à la division du travail. Les entreprises orientent leur production vers une ou deux branches pour gagner en efficacité et réduire leurs frais de production; elles intensifient leurs pratiques culturales ou d'élevage. Les exemples sont nombreux qui démontrent qu'une production agricole orientée vers l'exportation recourt à des quantités importantes de pesticides et accentue l'érosion des sols; les paysages perdent de leur diversité; la production se concentre dans les régions les plus propices alors que celles qui bénéficient des conditions les moins favorables sont délaissées voire abandonnées.

1.2.2. Défis insurmontables pour le producteur

La production agricole n'est pas comparable à la fabrication de biens manufacturés ou à une activité de service. L'agriculteur travaille avec des cycles de vie dans un cadre naturel qu'il doit respecter scrupuleusement. Dans le secteur secondaire ou tertiaire, en cas d'offre excédentaire sur le marché d'un bien ou d'un service, des dispositions peuvent être prises rapidement pour rétablir un équilibre indispensable entre offre et demande. En agriculture, les cycles de vie durent quelques mois – pour des légumes – ou une année – pour les céréales – ou deux à trois ans – pour élever une vache laitière – ou plus de dix ans – pour obtenir un verger ou une vigne en pleine production –. Dans ces conditions, le temps de réaction imposé aux producteurs par les cycles de vie se trouve totalement incompatible avec les exigences d'un marché libéralisé. La production agricole ne peut pas cesser du jour au lendemain pour faire face à des surplus sectoriels.

En outre, les décisions concernant l'orientation de la production agricole et les investissements à consentir dans les entreprises requièrent une stabilité économique; les activités agricoles ne peuvent s'inscrire que dans la durabilité et la pérennité. Un marché libéralisé est en opposition avec ces exigences.

1.2.3. De gros risques pour le consommateur

Le consommateur – qui est aussi un contribuable – aspire à disposer en permanence d'une grande diversité de produits de bonne qualité et en quantité suffisante. L'intensification de la production liée à la libéralisation des marchés exerce un effet négatif sur la qualité des produits. Cela est clairement établi. En achetant des produits de proximité, le consommateur accepte en moyenne de payer ses denrées alimentaires un peu plus cher, mais il évite ainsi d'avoir à débours des sommes considérables résultant de pénuries et de spéculations. Un marché judicieusement réglementé garantit au consommateur la régularité de l'approvisionnement, une qualité constante et des prix plus ou moins stables.

Certains prétendent que la Suisse pourra en tout temps s'approvisionner en denrées alimentaires auprès de ses fournisseurs habituels, notamment les pays de l'Union européenne, même en temps de pénuries dues à des accidents climatiques ou à d'autres causes. Ce raisonnement ne résiste pas à l'analyse. Lors de la sécheresse de 2003, une sérieuse pénurie de denrées fourragères a été enregistrée en Suisse, en particulier dans l'Arc jurassien. A cette occasion, chacun a été surpris par l'attitude de la France – notre principal fournisseur de denrées fourragères – qui a consisté à interdire pour une durée indéterminée l'exportation de fourrages vers des pays tiers.

1.2.4. La stabilité des marchés, une sécurité pour les états

Les partisans de la libéralisation des marchés agricoles pensent qu'elle conduira à une baisse des prix des denrées alimentaires. Cela devrait permettre aux consommateurs de consacrer une part croissante de leur budget à d'autres dépenses; il en résulterait une stimulation de la croissance économique. Dans le domaine de l'agro-alimentaire, les états doivent cependant prendre d'autres facteurs en considération. Ils doivent notamment prendre toutes dispositions pour éviter des pénuries, pour assurer la régularité de l'approvisionnement et de la qualité. Dans ce sens, une production diversifiée et de proximité offre le plus de garantie.

La libéralisation peut aussi entraîner la disparition pure et simple de certaines branches de production. En Suisse, les cultures maraîchères et l'arboriculture sont certainement les plus vulnérables; d'autres telles que la culture céréalière, la viticulture et la production de viande seraient certainement sérieusement mises en péril. La disparition de branches de production entraînerait la perte d'un savoir-faire qui pourrait avoir de lourdes conséquences dans certaines circonstances et qui correspondrait à un appauvrissement du patrimoine national.

La Suisse peut espérer exporter quelques produits de haute qualité en cas de libéralisation des marchés agricoles; mais dans l'ensemble – du point de vue économique, social et environnemental –, elle ne peut être que perdante.

1.3. Souveraineté alimentaire et maîtrise de l'offre

Certes, la voie à suivre, les solutions à appliquer ne sont pas évidentes à définir. En matière de politique agricole, l'économie planifiée des pays de l'Est a totalement échoué. Les événements du moment permettent de percevoir, petit à petit, les limites du libéralisme en agriculture. Décidément, cette dernière ne s'accommode pas des idéologies. Les activités liées à la vie et déployées dans un cadre naturel impliquent une stabilité, une durabilité, voire la pérennité, lesquelles requièrent un interventionnisme étatique sur les marchés.

La notion de souveraineté alimentaire a été réactualisée depuis quelques années. Globalement, elle constitue la solution idoine au problème posé par la libéralisation des marchés. Cela signifie que chaque état doit se réserver le droit de prendre toutes dispositions appropriées et dictées par les circonstances du moment, indépendamment de tous les accords commerciaux existants, pour assurer l'approvisionnement en denrées alimentaires de sa population.

Au-delà de ce principe fondamental, des interventions de l'Etat sont indispensables, par exemple sur le marché foncier en Suisse. S'agissant des produits agricoles, la maîtrise de l'offre sur les marchés forme la clé de voûte de la politique future tant au niveau international qu'au niveau national. Alors, de deux choses l'une : ou bien les états régulent eux-mêmes les marchés – ils semblent ne plus vouloir le faire actuellement – ou bien ils créent les bases légales qui permettent aux organisations de producteurs, éventuellement aux filières – groupement des producteurs, des transformateurs et des commerçants – de le faire.

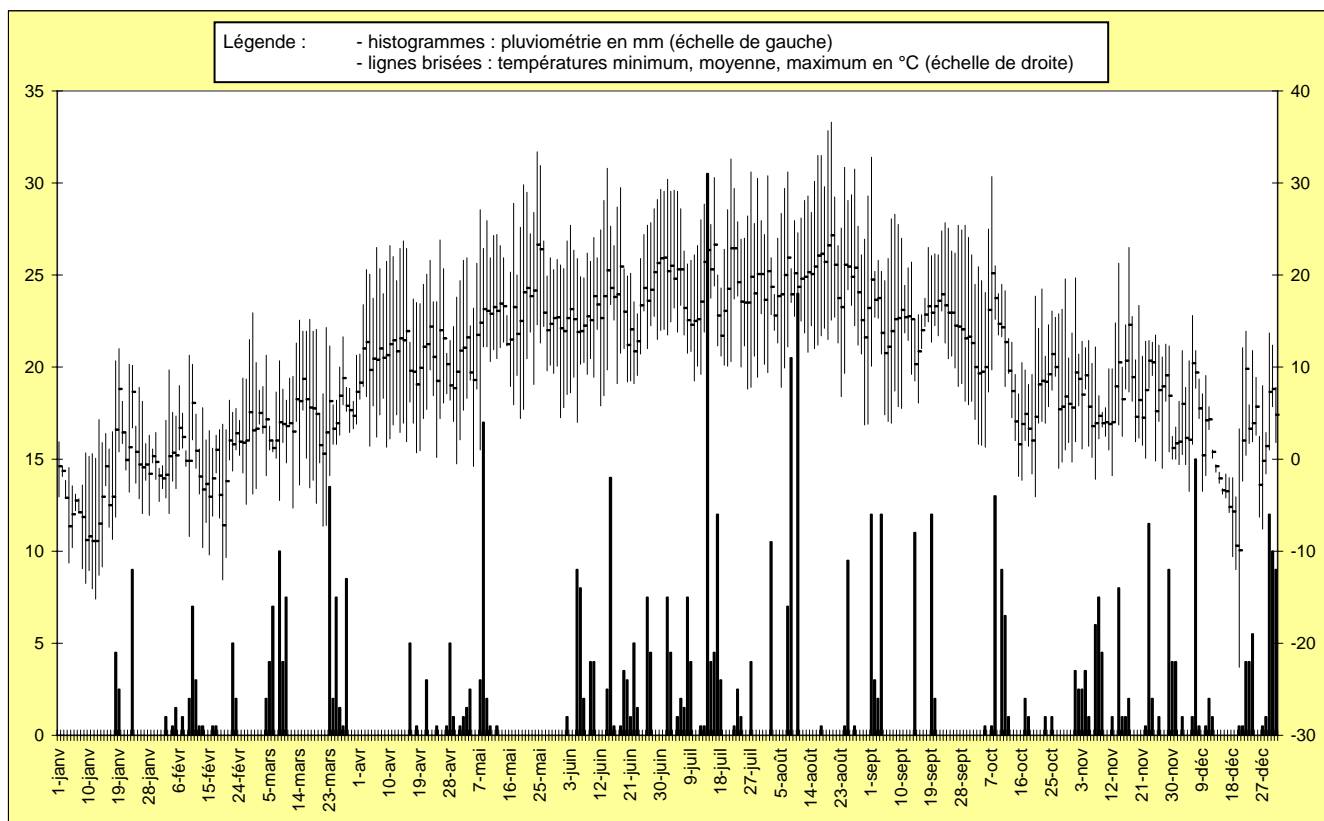
En conclusion, les événements du moment sont douloureux pour la plupart des agriculteurs. Avec un certain recul, on leur reconnaîtra néanmoins une vertu, celle d'avoir révélé les effets et les limites du libéralisme en agriculture. (BB)

2 *Météorologie*

Source : Station phytosanitaire cantonale.



2.1. Observations météorologiques à Courtemelon en 2009



L'hiver 2008-2009 a été long et rigoureux, avec beaucoup de neige, qui a tardé à se retirer en montagne. Les sols ont été gelés en profondeur, ce qui a occasionné du ruissellement à la fonte des neiges; le travail du sol s'en est toutefois trouvé facilité ultérieurement. La végétation a lentement redémarré à partir de début mars dans les régions les plus avancées.

Le printemps a été doux et sec, avec heureusement quelques séries de pluies, mal réparties et donc insuffisantes en certains endroits. Par la suite, le temps est devenu chaud et les pluies orageuses, mêlées parfois à la grêle; mais sont restées inégalement réparties et souvent trop rares, notamment en avril et mai. La pluviométrie s'est révélée insuffisante en de nombreux endroits en avril et mai. Quelques épisodes de bise ont accentué le dessèchement des sols. La végétation a néanmoins, dans la plupart des cas, disposé de suffisamment d'eau, sauf sur les terrains superficiels.

L'été a commencé avec des périodes de pluie et un temps plus frais; il a ensuite été chaud et plutôt sec, avec cependant quelques orages, accompagnés de grêle à fin août.

L'automne est resté relativement chaud et sec, si l'on excepte quelques périodes de temps plus frais, comme en septembre (avec quelques gels en certains endroits) et à fin octobre.

Novembre a été particulièrement doux, de même que décembre, dans sa première partie, avant une vague de froid, qui a fait descendre le thermomètre en-dessous de -20 °C, record de l'année.

En définitive, 2009 est nettement une année chaude (1 °C de plus que la moyenne) et sèche (environ les deux tiers des précipitations normales).

2.2. Comparaison des précipitations et des températures moyennes mensuelles enregistrées à Courtemelon en 2009 avec les valeurs moyennes de la période 1961-1990 mesurées à Delémont par MétéoSuisse

	Somme des précipitations Moyenne 1961-1990 à Delémont [mm]	Somme des précipitations Année 2009 à Courtemelon [mm]		Température de l'air Moyenne 1961-1990 à Delémont [°C]	Température de l'air Année 2009 à Courtemelon [°C]
janvier	61	16	janvier	-0.4	-2.4
février	59	25	février	1.4	0.1
mars	63	68	mars	4.4	4.5
avril	75	15.5	avril	7.9	11.1
mai	94	28.5	mai	12.1	15.4
juin	107	71.5	juin	15.5	16.6
juillet	85	91	juillet	17.7	18.7
août	97	73	août	17.0	19.5
septembre	69	54	septembre	14.1	15.1
octobre	58	35.5	octobre	9.7	8.8
novembre	70	72	novembre	4.1	7.0
décembre	65	72	décembre	0.6	1.7

Somme	903	622	Moyenne	8.7	9.7
--------------	------------	------------	----------------	------------	------------

Nombre de jours de pluie par année (>0.9 mm) Moyenne 1961-1990 à Delémont	Nombre de jours de pluie par année (>0.9 mm) Année 2009 à Courtemelon
134	108

3 Améliorations structurelles

3.1. Contributions pour bâtiments

	2005	2006	2007	2008	2009
Dossiers	19	14	13	10	8
Contributions cantonales	995'200 Frs	995'200 Frs	1'181'200 Frs	995'800 Frs	1'116'500 Frs
Contributions fédérales	1'171'400 Frs	1'115'000 Frs	1'455'400 Frs	769'200 Frs	976'300 Frs
Total contributions	2'166'600 Frs	2'110'000 Frs	2'636'600 Frs	1'765'000 Frs	2'092'800 Frs

Le nombre de dossiers à traiter régresse considérablement malgré les restructurations en cours. Vu les perspectives incertaines, découlant des négociations en cours (OMC, Accords bilatéraux), les agriculteurs hésitent à consentir à des investissements lourds.

3.2. "Crédits d'investissements" (CI) et "Aide à l'exploitation paysanne" (AEP)

Tous les nouveaux dossiers de prêts CI et AEP sont soumis au système du "rating" ASASCA testé au cours des exercices précédents.

Les résultats du "rating" déterminent le type et le niveau d'intensité du suivi de l'exploitation après l'octroi du prêt et jusqu'au remboursement intégral de celui-ci.

3.2.1. "Crédits d'investissements" (CI)

Nombre de dossiers traités :

	2005	2006	2007	2008	2009
Aides initiales	16	24	15	13	10
Constructions et transformations de ruraux	44	21	28	25	25
Habitations	8	10	10	9	11
Diversification	4	5	2	2	3
Personnes morales		10	5	5	11
Total	72	70	60	54	64

Montant des investissements et des prêts octroyés pour l'ensemble de ces projets :

	2005	2006	2007	2008	2009
Montant des investissements	35'500'000 Frs	26'000'000 Frs	30'735'000 Frs	26'629'000 Frs	33'313'000 Frs
Prêts octroyés	13'150'000 Frs	9'000'000 Frs	8'425'000 Frs	8'753'000 Frs	8'696'000 Frs

Le nombre de dossiers traités reste constant; celui des aides initiales reste minime par rapport au besoin théorique de relève.

3.2.2. "Aide à l'exploitation paysanne" (AEP)

Nombre de dossiers traités :

	2005	2006	2007	2008	2009
Conversion de dettes	8	14	15	18	15
Situation financière difficile		12	3	2	2
Total	8	26	18	20	17

Endettement et prêts octroyés pour l'ensemble de ces dossiers :

	2005	2006	2007	2008	2009
Endettement	5'600'000 Frs	17'000'000 Frs	10'285'400 Frs	16'456'300 Frs	14'997'600 Frs
Prêts octroyés	720'000 Frs	2'000'000 Frs	1'730'800 Frs	2'767'000 Frs	2'043'200 Frs

3.2.3. Bilan

	2005	2006	2007	2008	2009
CI	54'400'000 Frs	56'000'000 Frs	59'400'000 Frs	59'465'000 Frs	61'378'000 Frs
AEP	9'900'000 Frs	10'000'000 Frs	10'148'000 Frs	10'650'000 Frs	10'948'000 Frs
Dossiers actifs	1'000	1'000	1'000	990	960

Un crédit fédéral supplémentaire de 1'900'000 Frs a été attribué au bilan CI en 2009.

Un crédit cantonal supplémentaire de 150'000.- a été attribué au bilan AEP, ce qui a rendu possible l'obtention d'un crédit fédéral équivalent (150'000.-).



Transformation d'étable

3.3. "Prêts de développement rural"

Six projets de diversification ont été soutenus par l'octroi de prêts cantonaux sans intérêts d'une valeur de 375'000 Frs correspondant à des investissements totaux de 3'702'500 Frs.

3.4. Contributions pour améliorations foncières

Nombre de communes actuellement en procédure de remaniement	env. 15
Contributions cantonales	3'104'200 Frs
Contributions fédérales	2'698'671 Frs
Préparation d'un remaniement parcellaire	Rocourt
Approvisionnement en eau de villages et de fermes, en préparation	Val-Terbi, Pleigne
Approvisionnement en eau de villages et de fermes, en réalisation	Les Bois, SEF III, Soulce, Rebeuvelier
Accès de fermes, en préparation	Soubey, Les Bois, Glovelier, Ocourt, Montsevelier
Accès de fermes, en réalisation	Montmelon, La Jacoterie-Frénois
Amélioration desserte rurale simplifiée, en préparation	Bonfol, Coeuve
Amélioration desserte rurale simplifiée, décidée	Miécourt
Amélioration desserte rurale simplifiée, en réalisation	Chevenez, Soulce, Vendlincourt
Plan de gestion intégrée sylvo-pastoral (PGI), en préparation	La Chaux-des-Breuleux, Muriaux

Les travaux d'améliorations foncières se sont déroulés en 2009 conformément au programme arrêté sur le long terme et dépendant des moyens mis à disposition par le Parlement et l'OFAG pour cette rubrique d'investissement. Comme les années précédentes, les efforts ont porté principalement sur la poursuite de réalisation des remaniements parcellaires en cours, sur des travaux d'améliorations de la desserte rurale (accès de fermes et autres) et sur l'alimentation en eau potable en zone des collines et de montagne.

Quelques remarques :

- Le potentiel de réalisation de nouveaux remaniements parcellaires se situe en Ajoie; paradoxalement, les milieux agricoles locaux expriment souvent des réserves pour ces améliorations foncières d'envergure, pourtant nécessaires; des réflexions sont actuellement en cours pour trouver des solutions permettant tout de même d'améliorer les structures foncières des communes considérées, sur la base d'analyses stratégiques relatives aux exploitations agricoles concernées (planification agricole).
- Etant donné que les projets étaient suffisamment avancés, les deux syndicats de remaniement parcellaire de CCM (Corban-Courchapoix-Montsevelier) et de Rebeuvelier ont pu engager chacun une étape de travaux particulière dans le contexte de l'octroi d'un train de crédits supplémentaires lié au plan de soutien de base à l'emploi et aux entreprises (arrêté du Parlement du 1^{er} juillet 2009 octroyant un crédit de 450'000.- aux améliorations foncières).
- Le Syndicat de chemins de La Jacoterie-Frénois a été constitué le 2 juillet 2009 à Undervelier; il a pour but l'aménagement en dur des accès aux deux fermes importantes de La Jacoterie et de Frénois.

- Le projet de réfection du pont métallique d'Ocourt, datant du début du siècle dernier, est en préparation; les travaux seront soutenus par des contributions d'améliorations foncières du Canton et de la Confédération.
- L'Office fédéral de l'agriculture vient de publier les résultats d'une enquête portant sur les drainages agricoles en Suisse, réalisée en collaboration avec les cantons; elle a révélé que les connaissances concernant les drainages agricoles en Suisse étaient à la fois insuffisantes et très hétérogènes; le réseau de drainage en Suisse a été réalisé en grande partie avant la fin des années 1980; de toute évidence, et le résultat du questionnaire le confirme, on peut le considérer comme pratiquement achevé aujourd'hui; il s'agit désormais de maintenir en bon état ce réseau.

Selon les données des cantons, un total de 192'000 ha (Jura : 2'700 ha) de terres agricoles sont drainés aujourd'hui soit 4.7 % du territoire du pays; cela représente un peu moins d'un cinquième (18.1 %) de l'ensemble de la surface agricole utile (SAU). Par rapport aux meilleures terres cultivables comme les surfaces d'assolement (SDA) et selon une estimation prudente de l'OFAG lorsque les données n'étaient pas disponibles, les résultats de l'enquête montrent qu'environ 70 % des surfaces drainées sont des SDA et que 30 % des SDA sont drainées. Il n'est pas inutile de rappeler que pour garantir la sécurité de l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires, l'agriculture suisse est tributaire de terres arables aisément exploitables; l'entretien et le renouvellement des drainages agricoles sont donc essentiels pour la préservation de ces terres arables. A noter enfin que très peu de travaux de drainages ont été réalisés dans le canton cette dernière décennie, du fait d'une série d'années plutôt sèches (évolution du climat).



Travaux à CCM

4 Paiements directs

4.1. Evolution des structures et de la production

Le recensement a eu lieu au début du mois de mai. Pour les bovins, les effectifs ont été recensés pour la première fois cette année sur la base de la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA). Toutes les autres données ont été saisies avec succès sur Internet par le site www.acorda.ch. Les principaux résultats figurent dans le tableau ci-dessous.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Surfaces agricoles utiles	40'040 ha	40'242 ha	40'135 ha	40'292 ha	40'387 ha	40'543 ha
Céréales fourragères	3'213 ha	3'205 ha	3'066 ha	2'772 ha	2'355 ha	2'576 ha
Céréales panifiables	3'430 ha	3'194 ha	3'000 ha	2'651 ha	2'881 ha	3'071 ha
Blé fourrager	335 ha	636 ha	976 ha	1'017 ha	825 ha	635 ha
Maïs ensilage	2'304 ha	2'386 ha	2'320 ha	2'392 ha	2'455 ha	2'573 ha
Maïs grain	283 ha	260 ha	226 ha	208 ha	196 ha	146 ha
Betteraves sucrières	347 ha	342 ha	340 ha	339 ha	348 ha	346 ha
Betteraves fourragères	91 ha	80 ha	67 ha	75 ha	63 ha	60 ha
Pommes de terre	80 ha	63 ha	58 ha	56 ha	50 ha	46 ha
Colza	806 ha	832 ha	876 ha	906 ha	924 ha	901 ha
Tournesol	29 ha	41 ha	66 ha	57 ha	48 ha	53 ha
Pois protéagineux	126 ha	145 ha	151 ha	139 ha	121 ha	86 ha
Tabac	53 ha	51 ha	48 ha	40 ha	42 ha	42 ha
Prairies artificielles	6'743 ha	6'638 ha	6'789 ha	7'156 ha	7'196 ha	7'211 ha
Prairies extensives	1'300 ha	1'351 ha	1'382 ha	1'420 ha	1'499 ha	1'597 ha
Prairies peu intensives	1'167 ha	1'113 ha	1'055 ha	1'023 ha	922 ha	848 ha
Pâturages attenants	8'122 ha	8'209 ha	8'189 ha	8'221 ha	8'182 ha	8'110 ha
Pâturages extensifs	965 ha	987 ha	1'061 ha	1'164 ha	1'198 ha	1'337 ha
Vaches (lait commercialisé), têtes	15'245	15'487	15'596	15'610	15'865	16'420
Vaches (lait non commercialisé), têtes	933	991	897	878	823	Autres vaches
Vaches mères et nourrices, têtes	4'916	5'354	5'869	6'282	6'531	6'734
Autres bovins, têtes	35'335	35'447	35'422	35'604	37'186	36'784
Juments poulinières, têtes	1'119	1'119	1'105	1'077	1'050	1'102
Autres chevaux, têtes	3'791	3'457	3'527	3'972	3'713	4'081
Porcs, têtes	15'991	16'711	16'812	16'688	15'701	14'699
Moutons, têtes	5'125	5'161	5'067	5'143	5'276	5'139
Caprins, têtes	967	1'208	1'201	947	1'422	1'696
Volailles, têtes	79'778	77'952	86'393	85'831	80'464	73'891
Total des contributions octroyées (paiements directs, estivage, culture des champs, OQE)	87.8 mios	87.6 mios	88.6 mios	91.0 mios	88.7 mios	100.97 mios

Les surfaces de céréales ont subi une légère hausse par rapport à 2008. Bien que la méthode de recensement ait changé, on constate toujours une augmentation des vaches laitières et des autres vaches. Les effectifs de porcs et de volaille entament une légère baisse. Pour les chevaux, on constate avec satisfaction une légère augmentation des effectifs.

Les paiements directs ont été octroyés en deux tranches. Le premier acompte, en juin, portait sur la moitié environ des contributions; le solde a été payé le 10 décembre.

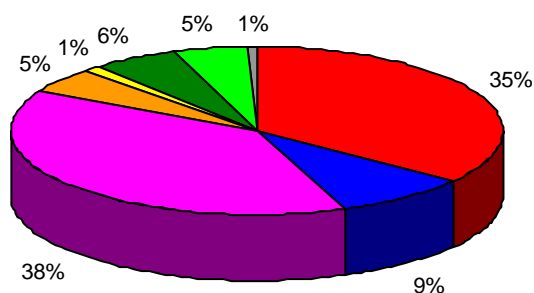
4.2. Mesures favorisant la qualité biologique et la mise en réseau des surfaces de compensation écologique

L'Ordonnance sur la qualité écologique (OQE), entrée en vigueur en 2001, permet de verser des contributions pour les surfaces de compensation écologique de bonne qualité biologique ainsi que pour les surfaces inscrites dans un projet régional de mise en réseau.

En 2009, les primes versées pour la qualité biologique se sont élevées à **960'614 Frs** et 9 réseaux ont bénéficié de contributions pour un montant de **761'316 Frs**.

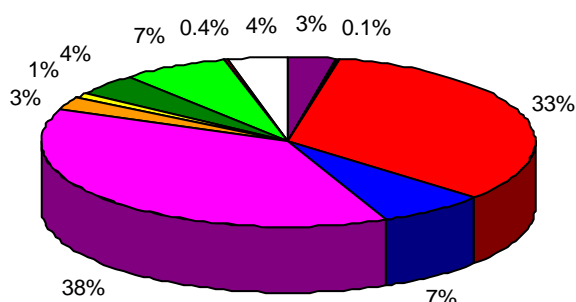
	QUALITE		RESEAU	
	Nombre d'exploitations	Surface en ha	Nombre d'exploitations	Surface en ha
Jachères florales			21	31.32
Ourlets sur terres assolées			4	80
Prairies extensives	228	421.17	164	333.80
Prairies peu intensives	71	106.08	36	72.98
Pâturages extensifs	50	463.53	135	375.03
Pâturages boisés	5	58.33	10	25.82
Surfaces à litière	19	12.82	15	10.97
Haies, bosquets avec bande herbeuse	92	40.80	94	43.28
Arbres fruitiers haute-tige	83	68.95	96	68.60
Arbres isolés indigènes			41	4.03
Vignes à haute diversité biologique	1	6.76		
Autres surfaces de compensation écologique dans la SAU			18	37.85
Totaux	549	1'178.44	634	1'004.48

Surfaces avec qualité écologique :



- Jachères florales
- Ourlets sur terres assolées
- Prairies extensives
- Prairies peu intensives
- Pâturages extensifs
- Pâturages boisés
- Surfaces à litière
- Haies, bosquets avec bande herbeuse
- Arbres fruitiers haute-tige
- Arbres isolés indigènes
- Vignes à haute diversité biologique
- Autres surfaces de compensation écologique (SCE) dans la SAU

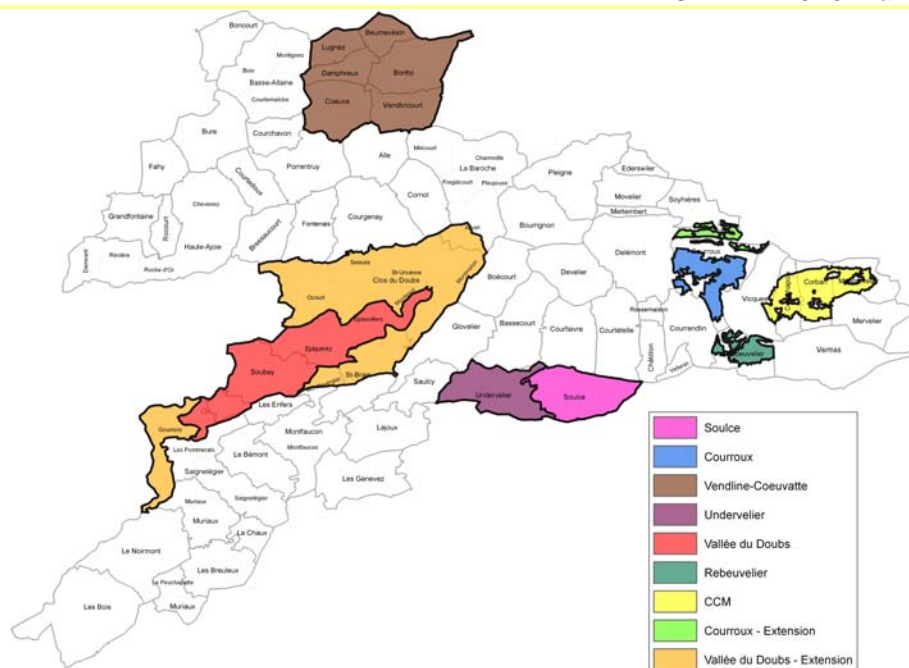
Surfaces en réseau :



Réseaux OQE approuvés au 31 décembre 2009

Nom du réseau	Période de mise en réseau	Périmètre	SAU dans le périmètre	Porteur de projet
Réseau de Soultce	2005-2010	Commune de Soultce. Dans le cadre de la conception évolutive du paysage (CEP).	312 ha	Commune de Soultce
Réseau de Courroux	2006-2011	Commune de Courroux. Dans le cadre du remaniement parcellaire.	789 ha	Syndicat AF
Réseau Vendline-Coeuvatte	2006-2011	Communes de Beurnevésin, Bonfol, Coeuve, Dampheux, Lugnez, Vendlincourt.	2'656 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
Réseau d'Undervelier	2007-2012	Commune d'Undervelier. Extension du réseau de Soultce.	321 ha	Commune d'Undervelier
Réseaux de la Vallée du Doubs	2007-2012	Communes du Clos-du-Doubs (Epiquerez, Epauvillers), Soubey, Les Enfers, Saignelégier (Les Pommerats). Projet initialisé par la commission Nature et Paysage de l'Association pour un Parc Naturel Régional du Doubs (APNRD).	1'739 ha	Comité composé d'agriculteurs représentant les communes du périmètre et d'un représentant de l'APNRD et du WWF-Jura
Réseau de Rebeuvelier	2008-2013	Commune de Rebeuvelier. Dans le cadre du remaniement parcellaire.	338 ha	Syndicat AF
Réseau CCM	2009-2014	Communes de Courchapoix, Corban, Montsevelier. Dans le cadre du remaniement parcellaire.	984 ha	Syndicat AF
Réseau de Courroux - extension	2009-2014	Extension du périmètre de Courroux. Secteur au nord de la commune, en dehors du périmètre AF.	230 ha	Syndicat AF
Réseau de la Vallée du Doubs - extension	2009-2014	Extension du périmètre du réseau de la Vallée du Doubs sur les communes du Clos-du-Doubs (Montmelon, Montenol, Epauvillers, St-Ursanne, Seleute, Ocourt), la Baroche (Asuel), St-Brais, Saignelégier (Goumois).	2'885 ha	Société d'agriculture du Clos-du-Doubs

TOTAL : 10'254 ha



Evolution des surfaces (en ha) bénéficiant de contributions selon l'OQE

QUALITE	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Prairies extensives	178.08	251.56	258.52	278.50	308.77	321.31	361.65	421.17
Prairies peu intensives	104.51	116.17	116.51	110.41	105.62	106.87	107.19	106.08
Pâturages extensifs	-	-	-	-	-	-	138.74	463.53
Pâturages boisés	-	-	-	-	-	-	45.24	58.33
Surfaces à litière	2.94	3.16	3.77	7.53	9.11	9.11	11.27	12.82
Haies, bosquets avec bande herbeuse	5.39	7.60	8.32	9.91	12.69	14.77	18.44	40.80
Arbres fruitiers haute-tige	6.51	18.95	24.64	32.08	35.45	45.38	59.50	68.95
Vignes à haute diversité biologique	-	-	-	-	-	-	-	6.76
Totaux	297.43	397.44	411.76	438.43	471.64	497.44	742.03	1'178.44

RESEAU	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Jachères florales	-	-	-	-	13.15	22.81	27.56	31.32
Ourlets sur terres assolées	-	-	-	-	-	-	33	80
Prairies extensives	-	-	-	17.25	92.32	209.68	223.28	333.80
Prairies peu intensives	-	-	-	11.78	16.17	61.36	47.01	72.98
Pâturages extensifs	-	-	-	12.40	37.88	138.33	152.12	375.03
Pâturages boisés	-	-	-	-	1.68	1.68	20.77	25.82
Surfaces à litière	-	-	-	2.71	7.63	8.16	9.90	10.97
Haies, bosquets avec bande herbeuse	-	-	-	54	4.41	21.26	28.96	43.28
Arbres fruitiers haute-tige	-	-	-	-	24.84	29.15	33.20	68.60
Arbres isolés indigènes	-	-	-	-	1.48	1.53	2.69	4.03
Autres surfaces de compensation écologique dans la SAU (Types 16) *	-	-	-	-	-	4.38	26.37	37.85
Totaux	-	-	-	44.68	199.56	498.34	572.19	1'004.48

* Mesure alouette et haie en pâturage extensif



Orchidées, silènes à fleurs blanches, campanules et centaurées sont des espèces indicatrices de la qualité écologique selon l'OQE

5 *Production animale*

5.1. Dépenses 2009 en faveur de l'élevage (marchés, concours, performances)

Bovins	799'481.80 Frs
Chevaux	236'338.00 Frs
Menu bétail	33'447.00 Frs
TOTAL	1'069'266.80 Frs

5.2. Marchés publics de bétail

Les marchés publics de bétail sont organisés en collaboration avec la Chambre jurassienne d'agriculture et Proviande sur les places de Delémont, Glovelier, Porrentruy, Saignelégier et St-Ursanne; un marché est organisé aux Bois en octobre. Comme le montrent les tableaux ci-dessous, le nombre d'animaux ayant bénéficié d'une contribution en 2009 a fortement augmenté (+ 22 % par rapport à 2008).

Nombre de jours de marché	31
Têtes de bétail commercialisées	3990
Têtes de bétail au bénéfice d'une contribution	3911
Contributions	707'610.00 Frs

Nombre de marchés publics de bétail bovin organisés et nombre de bêtes au bénéfice d'une contribution

	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de marchés	33	30	30	32	31
Nombre de têtes	2963	3427	3288	3202	3911

5.3. Marchés de moutons

Les marchés de moutons sont organisés en collaboration avec la Chambre jurassienne d'agriculture et Proviande sur la place de Glovelier. En plus des marchés officiels et étant donné que le nombre d'animaux annoncés pour le marché de décembre était trop faible, la Chambre d'agriculture a mis sur pied un marché libre qui a permis d'écouler 42 animaux.

Comme le montre le graphique ci-dessous, le nombre de bêtes diminue constamment. Si les éleveurs ne se mobilisent pas pour utiliser ce créneau de commercialisation – qui est capital pour assurer la transparence des prix - ces marchés risquent de disparaître.

Nombre de marchés de moutons organisés et nombre de bêtes commercialisées

	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de jours de marché	7	3	3	4	3
Nombre de têtes commercialisées	702	401	386	296	241

5.4. Organisation de concours

Le Service de l'économie rurale organise chaque année, en collaboration avec les fédérations et les syndicats d'élevage, les concours destinés à apprécier les animaux des différentes espèces.

		2005	2006	2007	2008	2009
Chevaux	Jours de concours	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½
	Nombre d'animaux*	47	65	55	54	51
Bovins	Jours de concours	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½
	Nombre d'animaux*	121	137	125	117	135
Ovins	Jours de concours	3	3	3	3	3
	Nombre d'animaux*	852	804	720	740	655
Caprins	Jours de concours	3	3	3	3	3 ½
	Nombre d'animaux*	419	376	346	378	452

- * - Chevaux (concours cantonaux) : étalons et élèves-étalons primés
- Bovins (concours taureaux) : taureaux admis au Herd-book
- Ovins et caprins : animaux primés

5.4.1. Concours cantonaux de chevaux

Les concours cantonaux de chevaux se sont déroulés à Chevenez le 4 mars, à Glovelier et Saignelégier le 12 mars. Au total, 86 étalons et élèves-étalons ont été appréciés par les experts cantonaux et 51 ont bénéficié d'une prime cantonale. Le Rapport 2009, élaboré par le Service de l'économie rurale, donne de nombreuses informations concernant l'élevage; il est à disposition chez les secrétaires de syndicats.



Euro, par Eiffel/Cabaret, vainqueur du Test en station à Avenches en 2009 (photo : Martin Rindlisbacher)



Concours cantonal des étalons à Chevenez, le 4 mars 2009

5.4.2. Concours de taureaux

Les concours de taureaux de la race tachetée rouge ont été organisés en collaboration avec les éleveurs du Jura bernois. Ces deux journées de concours ont permis d'admettre 72 taureaux au Herdbook au printemps à Tavannes (dont 35 en provenance du Canton du Jura) et 169 à Saignelégier en automne (dont 100 pour le Jura).



deFORME Kite MAESTRO, par KITE-ET/RUBENS-ET, Champion senior lors du concours de taureaux de Saignelégier



ELOSURNE, par MR BURNS-ET/MALIBU, Champion junior lors du concours de taureaux de Saignelégier

5.4.3. Menu bétail

Pour le menu bétail, on constate une augmentation du nombre de caprins présentés aux concours alors que le nombre d'ovins diminue fortement. La question de la relève chez les éleveurs de moutons est une question lancinante.

6 Droit foncier rural

6.1. Les prix licites

Le Service de l'économie rurale réalise **les expertises en matière de droit foncier rural et de fermages agricoles**. En 2009, près de 50 expertises ont été effectuées pour le compte de la Commission foncière rurale, des Offices des poursuites, des notaires et des particuliers. L'essentiel des requêtes a porté sur l'estimation du prix licite de terrains agricoles, le non-assujettissement d'anciens bâtiments agricoles aux dispositions de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) ainsi que la reconnaissance de la qualité d'exploitant à titre personnel à certains acquéreurs.

Les statistiques des prix des immeubles agricoles ont été publiées, en novembre 2009, en référence aux ventes de terrains inscrites au Registre foncier entre 2004 et 2008. Les prix licites, au sens de la LDFR, ont été déterminés à partir de ces statistiques. Le détail des prix licites des immeubles agricoles peut être consulté sur le site internet du Service de l'économie rurale, rubrique droit foncier (www.jura.ch/ecr).

6.2. Evolution du prix licite des immeubles et entreprises agricoles

La LDFR est entrée en vigueur en 1994. Une vente d'immeubles ou d'entreprises agricoles n'est pas autorisée lorsque le prix de la transaction est surfait. Au sens de la LDFR, le prix d'acquisition est surfait quant il dépasse de plus de 5 % le prix payé en moyenne pour des entreprises ou des immeubles agricoles comparables de la même région au cours des cinq dernières années. Ainsi, les statistiques concernant l'évolution des prix licites sont disponibles depuis 1999.

Prix licites moyens des différentes catégories de qualité d'immeubles agricoles de 1999 à 2009 (frs/m ²)						
Années	DE, ZP ⁽¹⁾	DE, ZC ⁽²⁾	DE, ZM ⁽³⁾	PO, ZP ⁽⁴⁾	PO, Z(C+M) ⁽⁵⁾	FM ⁽⁶⁾
1999	3.74	-	2.34	2.67	2.47	1.84
2000	3.64	-	1.73	2.67	2.36	1.65
2001	3.40	-	2.09	2.60	1.87	1.26
2002	3.51	2.95	1.91	2.54	1.81	1.59
2003	3.35	2.80	1.95	2.65	1.68	1.55
2004	3.18	2.71	1.81	2.48	1.89	1.58
2005	3.23	2.61	1.92	2.45	1.88	1.55
2006	3.07	2.63	1.78	2.39	1.94	1.42
2007	3.10	2.70	1.83	2.30	2.01	1.40
2008	2.98	2.68	1.85	2.26	2.00	1.35
2009	3.11	2.65	1.74	2.20	1.84	1.34

⁽¹⁾ Delémont, zone de plaine

⁽²⁾ Delémont, zone des collines

⁽³⁾ Delémont, zone de montagne

⁽⁴⁾ Porrentruy, zone de plaine

⁽⁵⁾ Porrentruy, zone des collines + montagne

⁽⁶⁾ Franches-Montagnes

	DE, ZP	DE, ZC	DE, ZM	PO, ZP	PO, Z(C+M)	FM
A	83.16%	-	74.36%	82.40%	74.49%	72.83%
B	88.60%	89.83%	91.10%	86.58%	101.66%	84.28%
C	-16.84%	-	-25.64%	-17.60%	-25.51%	-27.17%
D	-11.40%	-10.17%	-8.90%	-13.42%	1.66%	-15.72%

A	Comparaison des prix licites publiés en % entre 1999 et 2009. Base : prix (1999) = 100%
B	Comparaison des prix licites publiés en % entre 2002 et 2009. Base : prix (2002) = 100%
C	Réduction en % des prix licites publiés entre 1999 et 2009
D	Réduction en % des prix licites publiés entre 2002 et 2009

Pour la zone de plaine de Delémont, les prix moyens (toutes catégories de qualité confondues) ont passé de 3,74 frs/m² à 3,11 frs/m²; ils ont donc régressé de 16,8 %. Cette proportion s'élève à -25,6 % pour la zone de montagne de Delémont, à -17,6% pour la zone de plaine de Porrentruy, à -25,5 % pour la zone des collines et de montagne de Porrentruy et à -27,2 % pour les Franches-Montagnes.

S'agissant des entreprises agricoles, le facteur de multiplication de la valeur de rendement pour l'obtention du prix licite s'élevait en moyenne jurassienne à 2,9 en 1999. En 2009, le même facteur s'élève à 2,26. Il a donc diminué de 22 % durant la période considérée.

La diminution générale des prix des immeubles et des entreprises agricoles est due à l'application des dispositions de la LDFR, même si la conjoncture économique n'est actuellement pas très favorable ou que diverses interrogations existent au sujet de l'avenir de l'agriculture. Il est évident qu'une suppression des principales dispositions de la LDFR inverserait rapidement les tendances observées dans un pays connu pour l'exiguïté de son territoire et la densité de sa population. Dans le système actuel, les effets conjoncturels sur les prix des immeubles et entreprises agricoles sont peu perceptibles. Les prix pratiqués ont donc une connotation plus politique qu'économique. Une libéralisation du système provoquerait toutefois une explosion des frais de production liés à la location et à l'acquisition des immeubles et entreprises agricoles, car de fait, il n'y a pratiquement pas d'offre sur le marché suisse des terres agricoles

6.3. Location par parcelles du domaine "Les Orties"

Parmi les nombreux dossiers dont l'administration s'est occupée, il convient notamment d'évoquer brièvement celui qui concerne la location par parcelles d'une entreprise agricole d'une cinquantaine d'hectares appartenant à la Bourgeoisie de Soyhières. L'affaire est actuellement traitée par la Chambre administrative du Tribunal cantonal. Un mandat a été donné à un expert; il est probable qu'une décision interviendra prochainement dans cette affaire.

Le Service de l'économie rurale s'est opposé à la location par parcelles de cette entreprise car il estime qu'une telle opération, qui concerne une exploitation aux structures idéales pour relever les défis du futur, est en totale contradiction avec les objectifs de la politique agricole cantonale et singulièrement les efforts du canton pour réduire le morcellement des entreprises. Il ne s'agit pas de s'opposer à une évolution des structures, ni même à la location par parcelles d'exploitations situées dans les villages; mais, il est aberrant de démanteler des entreprises ou des domaines qui forment une entité géographique unique dans le territoire.

L'issue de la procédure en cours est incertaine. Toutefois, nous avons bon espoir de réussir à modifier les dispositions de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole qui rendent possible de telles opérations. Diverses démarches sont en cours dans ce sens; une initiative parlementaire a notamment été déposée durant l'année 2009 aux Chambres fédérales.

7 *Autres activités*

7.1. Groupe "Cheval"

Le groupe "cheval" est formé de représentants de la Fédération jurassienne d'élevage chevalin (FJEC), de la Chambre jurassienne d'agriculture, de la Fondation rurale interjurassienne et du Service de l'économie rurale. La promotion des chevaux de loisirs et de la viande chevaline indigène constitue son principal objectif.

Cheval de loisirs

Le nouveau système de fonctionnement de la "Liste de chevaux à vendre" de la FJEC - qui donne le choix au client de contacter directement le vendeur ou de recourir au service de conseil - fonctionne à satisfaction. En 2009, 36 chevaux ont été commercialisés par les collaborateurs de la FJEC à un prix moyen avoisinant 7'100 francs. D'autres sujets ont évidemment été commercialisés par contact direct entre éleveurs et acheteurs par l'intermédiaire du site internet www.cheval-jura.ch.

Viande chevaline

En 2009, les efforts ont été poursuivis pour une meilleure mise en valeur de la viande chevaline indigène. L'entreprise Prodega, constatant que la campagne 2008 s'était bien passée, a commercialisé 100 poulains de boucherie (50 en 2008). Les clients avaient en effet particulièrement apprécié cette viande de proximité et de grande qualité. La marque de provenance "Original, viande chevaline suisse", en propriété de la Fédération jurassienne d'élevage chevalin, a été utilisée comme support publicitaire pour cette campagne. Cinq boucheries de la région (une de plus qu'en 2008) l'utilisent également pour commercialiser leur viande chevaline suisse.

7.2. Le développement de l'agriculture biologique

L'encouragement au développement de l'agriculture biologique, amorcé depuis quelques années par le Service de l'économie rurale a été poursuivi en 2009. L'action a notamment porté sur un soutien à la participation des producteurs biologiques à des manifestations dans l'Arc jurassien et à la commercialisation de produits laitiers biologiques par l'entremise de la société Florilait.

La présence des producteurs biologiques dans un maximum de manifestations régionales accroît le volume des ventes directes et facilite la communication entre les producteurs et les consommateurs.

La commercialisation des produits représente toujours le facteur limitant le développement de l'agriculture biologique. Les agriculteurs intéressés par ce mode de production sont nombreux, mais très souvent ils n'obtiennent pas de suppléments de prix pour leur produit. C'est en particulier le cas pour tous les produits carnés. Sur le marché du lait, une plus-value est obtenue par le producteur; cependant, l'écoulement des produits reste difficile. La société Florilait a précisément pour objectif d'améliorer l'écoulement des produits laitiers biologiques (lait de consommation, yoghourts, fromages). Dans les circonstances du moment, son action s'avère très difficile.

Malgré les difficultés rencontrées, les efforts seront orientés à l'avenir vers les créneaux de production qui offrent le plus de possibilités et une meilleure plus-value sur le marché, à savoir des productions végétales telles que les céréales et, dans une moindre mesure, les fruits et les légumes.

7.3. Commission temporaire "Elevage chevalin"

En novembre 2009, le Gouvernement a nommé une commission temporaire chargée d'étudier les mesures à prendre en matière d'élevage chevalin pour améliorer la rentabilité de cette branche de production.

La commission devra mener des investigations et formuler des propositions dans les domaines de la mise en valeur et de l'utilisation du cheval, de sa commercialisation et de la formation des éleveurs.

La commission est composée de huit membres représentant tous les milieux concernés; elle devra déposer son rapport jusqu'au 30 août 2010.

7.4. Commission temporaire "Economie laitière"

En décembre 2009, le Gouvernement a nommé une commission temporaire chargée d'étudier les mesures à prendre en matière d'économie laitière pour accroître la valeur ajoutée de cette branche de production.

La commission est chargée :

- a) d'établir un état des lieux de la production laitière et de sa transformation sur le territoire cantonal;
- b) d'étudier et de proposer des mesures propres à sauvegarder, voire à accroître, le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée de la production laitière du Canton du Jura;
- c) d'évaluer les incidences financières et économiques des mesures préconisées;
- d) de déterminer les modalités de financement des mesures préconisées.

La commission est composée de neuf membres représentant tous les milieux concernés; elle devra déposer son rapport jusqu'au 30 septembre 2010.

7.5. Collaborations du Service de l'économie rurale avec d'autres instances

- Agridea
- Association suisse pour la construction agricole (ALB-CH)
- Comité de l'Association jurassienne des agriculteurs en production intégrée
- Comité de la Chambre jurassienne d'agriculture
- Comité de la Fédération jurassienne d'élevage chevalin
- Comité de l'Organisme intercantonal de certification
- Commission des crédits agricoles
- Commission de gestion de la caisse des épizooties
- Commission de la production bovine
- Commission d'experts de l'espèce chevaline
- Commission intercantonale des pâturages boisés jurassiens
- Commission interjurassienne pour la formation professionnelle
- Commission interjurassienne pour la gestion des marques
- Commission temporaire "Economie laitière"

- Commission temporaire "Elevage chevalin"
- Conférence des chefs de service de l'agriculture romande
- Conférence des services latins chargés des améliorations structurelles
- Conférence suisse des chefs de services de l'agriculture
- Conseil de Direction de l'école d'ingénieurs de Changins
- Conseil d'administration de Florilait
- Conseil de la Fondation rurale interjurassienne
- Forum national "Améliorations foncières"
- Groupe de coordination A16
- Groupe de pilotage pour l'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD)
- Groupe de pilotage Vergers+
- Groupe de préparation OLMA 2010 (BL, BS et JU)
- Groupe de travail "ASA2011"
- Groupe de travail "Développement du tourisme rural"
- Groupe de travail "LGE bis"
- Groupe de travail "OIC accréditation"
- Groupe de travail "Pâturages boisés" (GT-POLPATUB)
- Groupe de travail "Qualité des eaux de surface"
- Groupe de travail "Réseau Vendline-Coeuvatte"
- Groupe "Production animale de la Fondation rurale interjurassienne"
- Groupe de travail cantonal sur la promotion des énergies renouvelables dans l'agriculture
- Groupe des responsables de la viticulture romande
- Groupe pour la promotion de l'élevage du cheval (groupe "cheval")
- Groupe utilisateur Acorda / Agridea
- Plate-forme "Aménagement du territoire de l'arc jurassien" (CEAT)
- Plate-forme écologique
- Présidence de la Fédération suisse d'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes (FSFM)
- Promotion de l'agriculture biologique du Canton du Jura (PROJAB)
- Suissemelio (Association suisse pour le développement rural), commission "améliorations foncières" et commission "honoraires et soumissions"

8 *Paiements directs : quel avenir ?*

Suite à une requête de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats, une réflexion a été engagée en vue de déterminer si le système actuel des paiements directs était toujours approprié et en adéquation avec les objectifs de la politique agricole fédérale dont en particulier les dispositions de l'article 104 de la Constitution fédérale.

Le 8 octobre 2009, Agridea a organisé une journée de réflexion sur ce thème. Le chef du Service de l'économie rurale a été chargé à cette occasion de présenter le point de vue des cantons concernant cet objet de toute première importance pour l'avenir de l'agriculture suisse. Ci-après figure le résumé de l'allocution présentée.

Pour répondre à la question posée, il convient de déterminer précisément et préalablement deux choses :

1. Quelle agriculture souhaite-t-on encourager et développer en Suisse durant les dix à vingt prochaines années ?
2. Quelle est le contenu de la politique agricole qu'on entend mettre en œuvre pour atteindre les objectifs visés ?

Lorsque des réponses à ces deux questions auront été formulées, il sera alors possible d'imaginer un concept de paiements directs pour le futur.

8.1. **Quelle agriculture ?**

Les caractéristiques de l'agriculture du futur sont résumées en une dizaine de points qui apparaissent essentiels dans cette thématique :

- a) **Une agriculture qui réponde aux objectifs constitutionnels.**
- b) **Une population paysanne forte et une main-d'œuvre essentiellement familiale.**
- c) **Des conditions de vie sociales et économiques analogues à celles des autres branches économiques.**
- d) **Une économie agricole dynamique, productive, rémunératrice, avec un chiffre d'affaires en augmentation.**
- e) **Des activités en harmonie avec la nature.**
- f) **Une position renforcée dans les filières et sur les marchés.**
- g) **Des organisations professionnelles regroupées.**
- h) **Des structures d'exploitations légères, souples, diversifiées, adaptées au milieu.**
- i) **Des productions plus diversifiées, de qualité croissante.**

Commentaires

Le maintien d'une population paysanne forte se révèle important du point de vue social, de la qualité de vie et de la démographie dans les régions rurales ainsi que de la compatibilité des activités agricoles avec un développement durable. Le recours à une main-d'œuvre essentiellement familiale se justifie du fait de la faible productivité du travail en agriculture et des risques qui existent de recourir à

de la main-d'œuvre provenant de pays en voie de développement, insuffisamment rémunérée, voire exploitée (plusieurs exemples sont d'ores et déjà recensées dans l'Union européenne).

Certains spécialistes prédisent une régression importante du chiffre d'affaires de l'agriculture suisse en cas de signature d'accords OMC ou d'accords bilatéraux. L'objectif de maintenir une agriculture productive dont le chiffre d'affaires s'accroît devient une priorité en regard notamment du poids politique et économique de l'agriculture au plan national et en particulier dans les régions rurales. La promotion d'une agriculture dynamique et rémunératrice se révèle aussi cruciale s'agissant de la sécurité d'approvisionnement de la population.

Des activités agricoles en harmonie avec la nature et conformes aux exigences du développement durable impliquent des structures d'exploitations légères, souples, diversifiées et adaptées au milieu. Dans ce sens, il faut éviter l'industrialisation, mais également une trop forte concentration, de la production agricole.

8.2. Quelle politique agricole ?

Les lignes directrices de la politique agricole pourraient être les suivantes :

- a) **Placer l'homme au centre des préoccupations.**
- b) **Appliquer le principe de la souveraineté alimentaire.**
- c) **Renforcer la sécurité alimentaire.**
- d) **Tabler sur une évolution "naturelle" des structures.**
- e) **Eriger des garde-fous sur les marchés.**
- f) **Favoriser une agriculture conquérante sur les marchés intérieurs et extérieurs.**
- g) **Développer la complémentarité des politiques agricoles fédérale et cantonales.**
- h) **Utiliser subtilement les divers instruments de politique agricole.**

Commentaires

Près de deux milliards d'individus exercent des activités agricoles au niveau planétaire. Qu'importe ! Les politiques agricoles sont orientées prioritairement vers le business, le commerce et la spéculation. Ces options ne sont pas durables et il convient de replacer le plus rapidement possible l'homme au centre des préoccupations.

Les accords internationaux remettent de plus en plus fréquemment en question le principe de la souveraineté alimentaire des états. Il s'agit là d'une évolution intolérable qui pourrait, dans des circonstances particulières, poser des problèmes insolubles à certains pays, notamment ceux qui sont économiquement les plus faibles. La souveraineté alimentaire des états constitue un droit prioritaire qui n'est pas négociable.

Par souveraineté alimentaire, il faut entendre la possibilité pour un état de prendre toutes dispositions dictées par des circonstances particulières et indépendantes de tous les accords internationaux si des circonstances extraordinaires l'exigent.

Certains pays, à l'instar de la Suisse, produisent environ la moitié des denrées alimentaires dont ils ont besoin. Une telle situation est dangereuse et pourrait être à l'origine de positions très inconfortables selon les événements.

Les structures agricoles doivent évoluer en fonction d'objectifs de politique agricole fixés à long terme. Au niveau planétaire et même dans certains pays européens dont les taux de chômage sont très élevés, il faut éviter d'accélérer l'évolution des structures ou en d'autres termes de vider les campagnes.

La mondialisation et la libéralisation sans limite des marchés agricoles sont incompatibles avec les spécificités de l'agriculture. **Pour remédier aux incidences négatives des tendances actuelles, il faut mettre en place une gestion planétaire des agricultures et des marchés comportant notamment une maîtrise de l'offre en produits agricoles par les acteurs des filières ou par les producteurs.**

En matière de politique agricole, l'essentiel des compétences appartient à la Confédération. Si l'on veut maintenir des structures d'exploitation diversifiées et adaptées au milieu, les cantons doivent intensifier leur action en matière de développement rural, donc de politique agricole.

Fondamentalement, il existe deux instruments de politique agricole, à savoir le soutien au marché et les paiements directs. Le soutien au marché a été privilégié durant de nombreuses décennies et s'est finalement avéré inapte à résoudre tous les problèmes posés. Depuis quelques années, c'est l'instrument "paiement direct" qui est devenu prépondérant. Pour le futur, aucun de ces deux instruments n'est susceptible d'assurer seul le développement d'une agriculture dynamique et productive en Suisse. Les paiements directs demeureront sans doute l'instrument principal; mais les interventions sur les marchés seront toujours indispensables. La difficulté réside dans le fait de doser l'utilisation de ces deux instruments et de définir la nature des interventions possibles et nécessaires sur les marchés.

8.3. Quels paiements directs (PD) ?

Les paiements directs découlant du nouveau concept devraient comporter les caractéristiques principales suivantes :

- a) **Le soutien à l'agriculture suisse doit rester élevé.**
- b) **Les PD doivent être ciblés sur les dispositions constitutionnelles.**
- c) **Le nouveau concept doit être en adéquation avec les objectifs de politique agricole.**
- d) **La nature et la hiérarchie des prestations et objectifs doivent être déterminées.**
- e) **Les PD doivent favoriser une agriculture productive dans un cadre de développement durable.**
- f) **Les externalités négatives doivent être évitées, notamment sur le marché foncier.**
- g) **Les montants totaux par exploitation doivent être limités.**
- h) **Le montant total alloué aux PD ne doit pas diminuer.**
- i) **Les exigences liées à l'octroi des PD ne doivent pas augmenter.**
- j) **Le nouveau concept ne doit pas provoquer de charges supplémentaires pour les cantons.**

Commentaires

La Suisse constitue un îlot de cherté; vu ses spécificités géographiques et économiques, cet état de fait ne changera pas à l'avenir. Il est dès lors évident que le maintien d'une agriculture productive et dynamique dans le pays impliquera toujours un effort particulier des pouvoirs publics.

Les réflexions menées jusqu'à ce jour au sujet du nouveau concept de PD vont bien dans le sens d'un lien étroit avec les dispositions de l'article 104 de la Constitution fédérale. En revanche, la cohérence avec les objectifs de politique agricole doit encore être recherchée. Par ailleurs, les prestations attendues de l'agriculture doivent encore être précisées et hiérarchisées.

Le montant global des paiements directs doit être maintenu ainsi que les limites fixées en fonction de la grandeur des entreprises et des niveaux de revenus. L'obtention des PD implique de satisfaire à des exigences multiples dont il résulte systématiquement des frais de production supplémentaires. Toutes les exigences nouvelles entraînent une réduction de la capacité concurrentielle de l'agriculture suisse.

Par ailleurs, des charges ne doivent pas être transférées sur les cantons; ces derniers doivent affecter leurs ressources à la promotion du développement rural régional.

8.4. Conclusion

Pour de multiples raisons, la définition d'un nouveau concept de PD ne se fera pas sans poser de réelles difficultés :

- a) **Le thème est politiquement très sensible.**
- b) **De gros intérêts sont en jeu dans les exploitations, les régions et les cantons.**
- c) **Des objectifs et des mesures de politique agricoles souvent contradictoires rendent l'opération délicate.**
- d) **La répartition des moyens financiers entre les diverses mesures sera problématique.**
- e) **L'exercice s'annonce périlleux et difficile tant les facteurs à prendre en considération sont nombreux.**

Commentaires

La phase finale de l'opération en cours est amorcée et s'annonce donc fort sensible. Le système actuel présente-t-il des lacunes suffisantes pour justifier sa remise en cause ? La question mérite d'être posée. La Confédération a l'ambition de réaliser "une œuvre de pionnier". Il faut espérer que ses efforts soient couronnés de succès. (BB)

9 *Personnel du Service de l'économie rurale au 31 décembre 2009*

Chef de service	Bernard Beuret	032 420 74 02
Administration	Clotilde Fleury	032 420 74 03
	Fanny Maurer, apprentie	032 420 74 04
Comptabilité	Isabelle Voyame (jusqu'à fin 2009)	032 420 74 04
	Pierre-Alain Vallat (dès début 2010)	032 420 74 04
Améliorations foncières	Pierre Simonin	032 420 74 05
	Marie-Christine Arn, secrétaire (40%)	032 420 74 06
Crédits, constructions rurales	Pierre Frund	032 420 74 15
	Nicolas Lovy	032 420 74 07
	Françoise Berberat, secrétaire (75%)	032 420 74 08
Droit foncier rural	Hervé Schaffter (50%)	032 420 74 11
	Clotilde Fleury, secrétaire	032 420 74 03
Paiements directs, production végétale, prestations à caractère écologique, contributions d'estivage	Eric Amez-Droz	032 420 74 09
	Christian Vernier (90%)	032 420 74 13
	Marie-Christine Arn (10%)	032 420 74 06
	Franca Grasso, secrétaire (50%)	032 420 74 12
	Pierre-Olivier Donzé, secrétaire (50%)	032 420 74 12
Production animale	Roger Biedermann (80%)	032 420 74 14
	Nadine Hulmann, secrétaire (50%)	032 420 74 12